

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

### **Renforcement de l'accompagnement des jeunes suivis par l'Aide sociale à l'Enfance**

**Le Conseil métropolitain a voté une délibération qui accorde 711 000€ aux acteurs associatifs de la Prévention et Protection de l'enfance dans le cadre du Contrat Métropolitain de Prévention et de Protection de l'Enfance (CMPPE).**

La Métropole de Lyon est engagée fortement sur la politique de Prévention et Protection de l'Enfance. Les moyens consacrés par le nouvel exécutif ont été augmenté de près de 30% et s'élève aujourd'hui à près de 200 millions d'euros.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance portée par l'Etat approuvée par le Conseil métropolitain en octobre 2021, de nouveaux crédits permettent de financer les acteurs associatifs sur différents domaines :

- Diversifier les modalités d'intervention autour de la parentalité afin d'éviter le placement : notamment le développement des actions portées par Conciliabulles « Y a pas de parents parfaits »
- Renforcer le parrainage, le mentorat et le soutien scolaire en prévention comme en protection de l'enfance : actions portées par l'AFEV, Proxité, Valdocco, les Enfants de Bohême...
- Améliorer l'accès aux besoins fondamentaux (logement, santé, alimentation) des jeunes de l'ASE, afin d'éviter les « sorties sèches » : programme Logis Jeunes (Accolea) d'accompagnement au logement pour les jeunes de l'ASE, financement de la Touline (Apprentis d'Auteuil) lieu de répit et d'accueil inconditionnel...
- Prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance : déploiement de structures spécialisées dans la prévention, le repérage et l'accompagnement des situations de prostitution porté par l'Amicale du Nid.

**Lucie Vacher, Vice-présidente de la Métropole de Lyon :**

*« Au moment où la protection de l'enfance connaît une crise sans précédent, nous réaffirmons notre soutien aux acteurs associatifs qui fournissent un travail exemplaire et inestimable pour nos enfants et nos jeunes. Ces nouveaux financements permettront de renforcer l'accompagnement et la protection des jeunes par des actions de soutien à la parentalité, de soutien scolaire, d'accès au droit commun et de prévention et protection des mineurs en situation de prostitution. »*